



**FERME
AGRIVOLTAÏQUE
DU TURSAN**
Engager une agriculture
durablement nouvelle

**GLHD
PROJET DE LA FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN
SUR LA COMMUNE DE PHILONDEX (LANDES)**

**Atelier Intégration Paysagère
27 juin 2023
COMPTE-RENDU**

Participants

30 personnes étaient présentes lors de cet atelier « Intégration paysagère » qui s'est tenu le 27 juin 2023 à 19h au foyer municipal de Philondenx à l'initiative des agriculteurs du projet et de GLHD.

La réunion a été annoncée via la plaquette d'information, l'avis de concertation et le site internet du projet. Elle a aussi été présentée lors des différents porte-à-porte. A la demande de la Mairie de Philondenx, cette réunion a également fait l'objet d'un affichage ad hoc, les deux semaines précédant la concertation.

Temps 1 : Bienvenue et accueil

Julie SCHMITT remercie l'assistance et précise qu'elle travaille pour le cabinet de concertation indépendant Bluegreen. Elle est en charge de s'assurer de la bonne information et participation du territoire dans le projet.

L'initiative de cet atelier revient au maître d'ouvrage GLHD et au collectif d'agriculteurs et ce moment d'échanges n'est en rien une réunion publique organisée par la commune, qui est indépendante de ce projet dans la mesure où l'octroi du permis de construire relève de la compétence du préfet. Elle précise également qu'un déport de responsabilité a été accordé à la première adjointe de la commune sur la poursuite des études liées au projet.

Elle ajoute que cette démarche de concertation intervient en amont de la phase dite opérationnelle du projet, avant que le projet ne soit entièrement dessiné, afin que ce dernier puisse encore être enrichi.

Elle présente ensuite le déroulé de la soirée et les différents intervenants parmi lesquels figurent Tiffany PINTAT et Matthias CHARRAUD, tous deux représentants de la société NCA qui accompagne le projet sur la partie paysage.



Temps 2 : Présentation de GLHD et du projet

Présentation de GLHD et de l'agrivoltaïsme

Fanny COLOMBO-DECORY présente ensuite GLHD, maître d'ouvrage du projet. Implantée en Nouvelle-Aquitaine près de Bordeaux, GLHD est spécialisée dans l'accompagnement de projets agrivoltaïques, qui concilient production agricole et énergétique.

Ces projets agrivoltaïques, qui font cohabiter activité agricole et énergétique, permettent de concilier la pratique de l'agriculture avec la production d'énergie solaire. Ces fermes agrivoltaïques participent activement au développement de la biodiversité locale et à la préservation des ressources en eau. Ces pratiques innovantes sont également les garantes de l'indépendance énergétique et alimentaire du territoire mais aussi du pays à court et moyen terme. L'agrivoltaïsme est une innovation récente qui permet en effet de réaliser entre 15 et 30% d'économie en eau par an, sans compter la protection qu'offrent les panneaux solaires face aux intempéries (grêle, orages...) et à la sécheresse.

Chaque projet accompagné par GLHD est conçu sur mesure pour répondre aux contraintes spécifiquement rencontrées par les agriculteurs et systématiquement analysées dans le cadre d'études environnementales, agricoles, techniques, patrimoniales...

Plusieurs solutions techniques existent pour l'agrivoltaïsme. Le choix entre trackers solaires et panneaux fixes mais aussi l'écartement entre les différents éléments favorisent dans tous les cas la production agricole et le développement de la biodiversité.

Le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan

Le projet a été lancé en 2020, à l'initiative du collectif d'agriculteurs qui a ensuite choisi de se faire accompagner par GLHD.

Le projet est entré dans sa phase d'étude de faisabilité en 2021. Ces premières études exploratoires ont été lancées sur une zone d'étude initiale de 84 hectares afin de prendre en compte les enjeux locaux, conduire le projet agricole d'après les contraintes locales et animer une concertation sincère auprès de tous les publics concernés. Le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan s'inscrit indéniablement sur le temps long (5 à 8 ans).

Afin de répondre à une intervention relative à la communication du projet aux autorités compétentes, Fanny COLOMBO-DECORY précise que l'ensemble des acteurs concernés comme l'interprofession agricole, les représentants associatifs locaux (Fédération de chasse des Landes) et les parties prenantes institutionnelles (les services de l'État et les collectivités territoriales) ont été contactés et font l'objet d'un dialogue régulier avec GLHD.

Le site actuellement à l'étude est de 84 hectares. Ce périmètre d'étude est amené à fortement se réduire, *in fine* le projet n'occupera pas les 84 hectares aujourd'hui à l'étude et ne sera pas entièrement clôturé. Des îlots permettront de conserver les chemins et les haies. Il s'agira de



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

prendre en compte les contraintes techniques, réglementaires et naturelles pour préciser la surface exacte du projet. En ce sens, les premières études sur la biodiversité locale ont d'ores et déjà mis en évidence la présence d'espèces sensibles réduisant le périmètre du projet. Le bureau d'études NCA est chargé de rendre compte de ces caractéristiques environnementales. En responsabilité, ces nouveaux paramètres seront pris en compte par GLHD avec pour objectif de préserver la qualité environnementale du projet.

Fanny COLOMBO-DECORY aborde ensuite la question de l'évolution des contraintes agricoles et de l'adaptation au changement climatique. Elle précise qu'actuellement les terres ne sont pas irriguées et servent à la culture du maïs. Il est de plus en plus complexe de cultiver ces terres à cause de la variation irrégulière des coûts de production (intrants...) et des aléas climatiques, notamment de la sécheresse, d'autant plus que ces terres ne peuvent pas être irriguées du fait de contraintes techniques trop importantes. L'agrivoltaïsme permettrait aux agriculteurs de se projeter sur de nouvelles activités et de concilier production agricole et énergétique. Cette double activité permettra aux agriculteurs, du fait des revenus réguliers dégagés par la production énergétique, d'innover en termes de cultures et de lancer de nouvelles filières locales pour *in fine* s'adapter et pérenniser leurs exploitations dans la perspective de les transmettre aux générations futures.

Le choix des cultures envisagées n'est pas définitif et reste à l'étude : une part de cultures pérennes avec la grenade et la vigne et une part de cultures annuelles classiques sont autant de possibilités encore étudiées à ce jour. Ces cultures doivent permettre le maintien d'une activité agricole pérenne sur le territoire. Début 2024, GLHD sera en mesure d'en dire plus concernant les cultures retenues lorsque l'étude préalable agricole sera terminée.

Fanny COLOMBO-DECORY revient sur l'opportunité du projet et précise en ce sens que le maintien d'activités agricoles et d'une biodiversité riche sur le territoire sont autant d'atouts pour le développement durable de la commune de Philondenx. La commune va également toucher une partie (20%) de l'IFER, la taxe sur les entreprises de réseaux. De plus, au bout de 20 ans, cette taxe est doublée, sans compter sur la présence d'une taxe d'aménagement dont le versement est unique et sur les potentielles retombées des aménités autour du futur site agrivoltaïque.

Fanny COLOMBO-DECORY reprend et présente le calendrier du projet, dont le temps long garantit la bonne articulation entre la technique et la concertation.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle



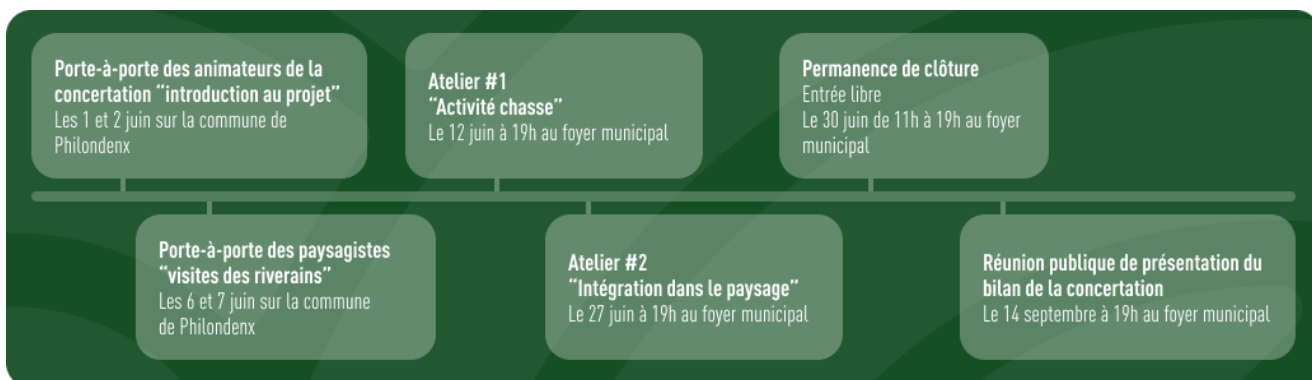
Elle détaille également la méthodologie de travail de GLHD, basée sur la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) dont l'objectif est de limiter l'impact environnemental au maximum.

GLHD a d'ores et déjà identifié plusieurs contraintes autour du site, qui seront prises en compte dans la poursuite du projet (faune et flore, présence d'une route départementale proche du site) et qui viendront préciser le périmètre d'étude. Le projet doit aussi être l'opportunité d'aménager le territoire via notamment la construction de chemins pédagogiques sur la biodiversité locale.

Le dispositif de concertation

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, responsable concertation chez GLHD, précise que cette démarche de concertation volontaire et la rencontre de tous les acteurs sont un gage de qualité et d'enrichissement dont un projet aussi ambitieux a indéniablement besoin.

Julie SCHMITT détaille ensuite les modalités de concertation. Elle précise que cette concertation est volontaire mais réalisée avec un niveau d'exigence comparable à celui de la concertation réglementaire qui elle aura lieu en 2025. La concertation préalable volontaire est organisée tout au long du mois de juin 2023 sur le périmètre de la commune de Philondenx. Toutes les contributions enregistrées feront l'objet d'un bilan rédigé par le cabinet Bluegreen Conseil, un tiers indépendant garantissant l'impartialité et la neutralité de cette concertation.



Julie SCHMITT détaille ensuite les temps de concertation qui se sont déroulés. GLHD et Bluegreen ont visité le 1^{er} et le 2 juin, les habitations du territoire au cours d'un premier porte-à-porte dont l'objectif était avant tout pédagogique. Elle ajoute qu'un second porte-à-porte cette fois-ci plus technique avec les paysagistes et une réunion thématique avec les chasseurs ont également eu lieu mi-juin. Fanny COLOMBO-DECORY ajoute qu'une permanence en présence de Nicolas KHORSI-DARROUSSAT aura lieu vendredi 30 juin de 11h00 à 19h00 en ce même lieu afin d'échanger de manière plus individualisée avec les personnes qui le souhaitent.

Zoom sur l'étude paysagère et sur l'étude d'impact

Matthias CHARRAUD présente NCA Environnement qui a pour mission de recenser les sensibilités et les impacts sur le paysage et le patrimoine du projet de ferme agrivoltaïque. Cette mission passe par une évaluation précise du patrimoine (SPR, PNR, UNESCO, sites classés/inscrits, monuments historiques...) directement concerné par le projet, soit le patrimoine présent dans un périmètre de 5 kilomètres autour du site d'étude. A ce niveau de l'étude paysagère, aucun élément patrimonial pouvant constituer un frein au projet n'a été repéré, compte tenu de leur éloignement et du relief. Pour ce qui est de l'élément patrimonial le plus proche du site d'étude, à savoir les tertres funéraires de Lacajun situés à 2,5 kilomètres du périmètre d'étude, elles ne présentent pas de sensibilité patrimoniale étant donné une couverture boisée soutenue attenante.

La composition paysagère proche du site de l'étude est marquée par la présence de deux cours d'eau (l'Arblech et le Louts), qui présentent les principales couvertures boisées via leur végétation de ripisylve. La plaine semi-ouverte située entre ces cours d'eau comporte également un certain nombre de hameaux et d'axes routiers qu'il convient de prendre en considération.

Le bureau d'études NCA Environnement a d'ores et déjà constaté que passé un périmètre de 700 mètres autour du site de l'étude, l'impact sur le paysage devient plus limité du fait des accentuations topographiques en aval des deux cours d'eau précédemment cités.

Zoom sur le porte-à-porte du 6 et 7 juin (avec les paysagistes)

Tiffany PINTAT revient sur le porte-à-porte des 6 et 7 juin 2023. A cette occasion, GLHD et NCA Environnement se sont rendus sur le territoire pour communiquer autour de l'intégration



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle

paysagère du projet et présenter les solutions existantes en la matière. Ils ont ciblé les habitations les plus proches du projet (situées dans l'aire d'étude immédiate, soit 700 m de rayon autour du site d'étude) afin de les informer et de recueillir leurs premières propositions d'insertion paysagère. Cette démarche a permis de réaliser 19 échanges.

Les habitants semblent curieux et souhaitent réellement en savoir plus quant à la dimension agricole du projet (futures cultures, accès des machines agricoles...). Sur le plan visuel, les riverains souhaiteraient qu'une intégration paysagère soit faite, avec la plantation de haies ou de bosquets par exemple. L'idée d'une plantation de haies visant à réduire l'effet visuel du projet semble être demandée. Certains habitants s'interrogent sur la présence de haies qu'il faudra entretenir et qui pourrait diminuer la production des panneaux solaires du fait de l'ombre qu'elles provoquent.

Pour les quelques habitations ayant une vue directe sur le site d'étude, la question de la faisabilité d'un aménagement paysager sur leur parcelle a été vérifiée et semble envisageable. Tiffany PINTAT précise en ce sens qu'il existe une pluralité de solutions possibles et que les haies ne sont qu'un exemple parmi de nombreux autres. Il est également possible de concevoir des massifs, des bosquets. Il peut être également envisagé la plantation de sujets arborés remarquables. L'objectif n'est pas forcément de masquer le projet situé à l'arrière-plan, mais aussi de dynamiser le premier plan afin de détourner l'attention des structures solaires.

Il est à noter qu'une partie des habitants rencontrés lors de ces échanges ne se sentaient pas directement concernés du fait de leur âge ou de leur éloignement et qu'une autre partie s'est montrée plus sceptique vis-à-vis du projet en lui-même. Les inquiétudes sont le plus souvent dues à des difficultés à se projeter dans un paysage différent de celui connu de longue date.

Matthias CHARRAUD revient également sur les échanges survenus quant à l'apparence même des panneaux solaires qui ont provoqué des avis souvent partagés.

Fanny COLOMBO-DECORY continue en précisant que cette étude paysagère aidera les porteurs du projet à présenter à l'administration un dossier exhaustif. Pour réagir à certains questionnements sur le respect des engagements paysagers que prend GLHD, Fanny COLOMBO-DECORY précise que ce dossier du permis de construire et les préconisations paysagères qui y sont intégrées engagent le porteur de projet.

Matthias CHARRAUD présente ensuite les premières préconisations paysagères. La mise en place de haies et de bosquets permettrait de masquer en partie le site, en venant s'intégrer dans le paysage observable, en prolongeant la strate arborée de la ripisylve du Louts et de l'Arblech. Il illustre ensuite les différentes formes de haies, leur composition (arborée, arbustive, mixte...) et précise que le choix des essences sera adapté en fonction de la flore locale, fait à la lumière des besoins de la biodiversité ainsi que des impératifs climatiques.



Zoom sur l'atelier chasse

Julie SCHMITT fait le point concernant l'atelier chasse survenu le 12 juin 2023. Ce moment d'échanges en présence des chasseurs locaux et de la Fédération de Chasse des Landes a mis en évidence de nombreux points d'attention comme la présence de chemins communaux à conserver, de palombières, de miradors et la nécessité de prévoir deux zones de stationnement. En termes de synergie avec le projet, les chasseurs ont demandé à ce que d'autres miradors puissent être construits afin d'assurer la sécurité du site lors de la chasse.

Ces moments d'échanges ont également permis de mettre en évidence une volonté de masquer le projet qui sera approfondi par la suite mais également un manque d'intérêt pour la réalisation de chemins pédagogiques en bordure du site.

Temps 3 : Temps de participation (travail sur table en petits groupes)

Julie SCHMITT amorce les ateliers et rappelle les consignes de l'atelier. Il s'agit de travailler sur carte, afin d'identifier les points d'attention sur le territoire en matière d'insertion paysagère, ainsi que les opportunités pour les Philondenxois vis-à-vis de l'installation du projet. Un temps de travail de 45mn est prévu pour ce temps d'atelier, avant restitution en salle par les participants.

Elle précise que certains membres du conseil municipal présents, souhaitant conserver leur devoir de réserve sur ce projet privé, ne participeront pas à l'atelier.

Temps 4 : Mises en commun des contributions

Suite à cet atelier, les contributions sont restituées à l'ensemble de l'assemblée par Julie SCHMITT et Fanny COLOMBO-DECORY.

1 – Définir les zones de masque et de transparence	<ul style="list-style-type: none">• Le traitement des haies est à faire essentiellement autour du projet et en minorité en proximité des habitations. Certains habitants souhaitent garder une visibilité ouverte sur le paysage et le projet, d'autres veulent davantage la filtrer• Quelques zones de transparence sont à prévoir à des endroits stratégiques, tel que le belvédère situé au Château• Certaines zones de recul des panneaux sont à prévoir en proximité des maisons le plus proches• Demande d'un masque continue le long de la route départementale pour masquer le projet pour les automobilistes• Plusieurs points de vigilance ont été identifiés sur l'aire d'étude du projet : talus, souches, zones de débordement des ruisseaux, borne incendie
---	---



	<ul style="list-style-type: none">• Nécessité de prendre en compte l'avis des riverains pour la plantation des haies, les personnes présentes sont frileuses à se positionner alors qu'il ne s'agit pas de la proximité de leur terrain.
2 – Proposer des aménagements paysagers végétaux	<ul style="list-style-type: none">• Proposition d'une « clôture végétale » à l'échelle de chaque îlot plus qu'à l'échelle de l'aire du projet a été évoquée• Des habitants ont proposé de planter des haies aux fruits comestibles et espèces mellifères pour les oiseaux et favoriser la biodiversité• Sur les hauteurs, masque inutile car ne couvrirait pas le projet dans tous les cas• Certains endroits ont été identifiés comme étant difficiles à masquer du fait d'une topographie contraignante. Cet aspect doit être pris en compte également dans le choix des essences au même titre que la rapidité de la croissance• Une réflexion a été menée pour trouver des alternatives à la plantation de haies.
3 – Proposer des aménagements complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• Suite à l'identification d'un chemin de randonnée local, l'idée de faire une boucle ou bien un parcours santé et/ou pédagogique a été évoqué. L'idée serait de circuler entre les îlots ou bien le long de l'Arblech où les habitants se promènent déjà. Création, avec connexions/raccordements, d'un itinéraire (boucle) de randonnée pédestre, vélos et chevaux.• Deux grandes tendances divergent. Certains habitants souhaitent que ce projet puisse être l'occasion d'apporter une plus-value pour la commune et les habitants. D'autres pensent que le projet ne doit pas s'accompagner d'aménagements connexes.• Certains participants ont évoqué l'intérêt de disposer d'aménagements comme des tables de pique-nique, des aires de jeux pour enfants, d'une cabane sur un point de vue ou des toilettes sèches avec point d'eau.• Mise en place de ruches, plus ou moins accessibles (en tout cas visibles) et sensibilisation autour des insectes pollinisateurs

Temps 5 : Ouverture et clôture sur l'information

Julie SCHMITT remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et leur donne rendez-vous le vendredi 30 juin 2023 de 11h00 à 19h00 pour la permanence. Elle ajoute que le 14 septembre, une réunion présentant le bilan de la première phase de concertation est prévue au même endroit.



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

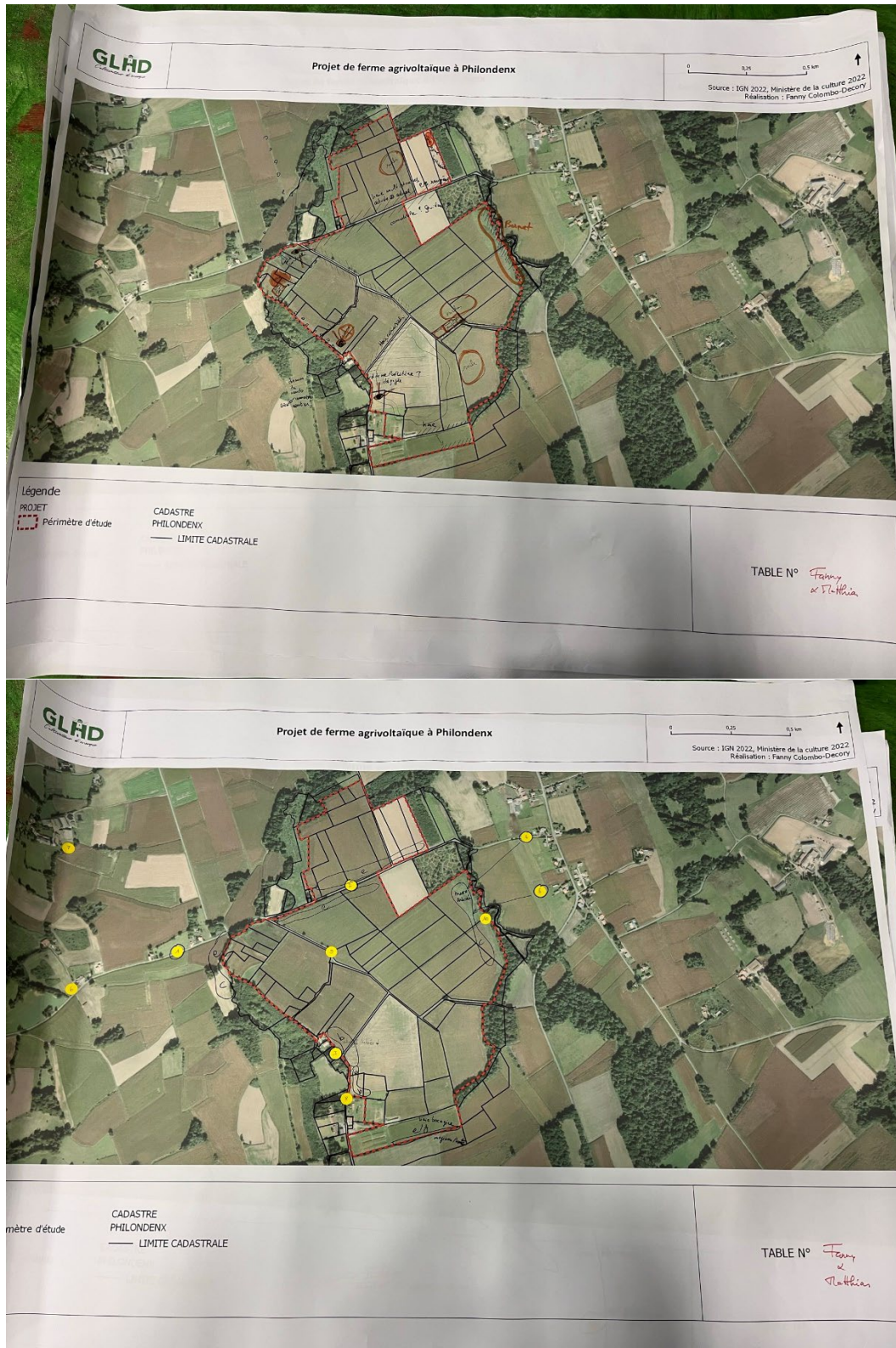
Engager une agriculture
durablement nouvelle

ANNEXES



FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture
durablement nouvelle





FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN

Engager une agriculture durablement nouvelle

